

---

# RAPPORT ANNUEL DE GESTION 21 ATTIJARI LEASING



التجاري ليزنغ  
Attijari Leasing

# SOMMAIRE

---

## P.04

### CONJONCTURE ÉCONOMIQUE & FINANCIÈRE

Environnement International  
Conjoncture Nationale

---

## P.08

### PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

Renseignements à caractère général  
concernant Attijari Leasing

---

## P.10

### ACTIONNARIAT

---

## P.12

### ORGANES D'ADMINISTRATION & DE DIRECTION

---

## P.16

### FAITS MARQUANTS & PRINCIPALES RÉALISATIONS

---

## P.20

### ACTIVITÉS & RÉSULTATS

Chiffres Clés  
Evolution des approbations et des mises en force  
Répartition sectorielle des approbations et des mises en force  
Evolution de l'activité du secteur du Leasing durant la période 2018/2021  
Qualité des risques  
Activité du factoring  
Faits marquants au cours du quatrième trimestre 2021  
Perspectives d'avenir  
Compte de résultat

---

## P.30

### EVOLUTION DE L'ACTION

---

## P.32

### AFFECTATION DES RÉSULTATS

---

## P.34

### GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Gestion des ressources humaines  
Formation  
Organisation de la société

---

## P.38

### CONTRÔLE INTERNE & GESTION GLOBALE DES RISQUES

Système de Contrôle Interne

---

## P.44

### LES PARTIES LIÉES

Informations sur les parties liées

---

## P.46

### RAPPORT FINANCIER

Référentiel et Principes comptables appliqués  
Bilan  
Etat de résultat  
Etat des engagements hors bilan  
Etat de flux de trésorerie  
Rapports des commissaires aux comptes

---

## P.66

### PROJET DES RÉSOLUTIONS

# CONJONCTURE ÉCONOMIQUE & FINANCIÈRE

---



---

## ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

Avant la guerre en UKRAINE, les derniers rapports des institutions internationales, notamment ceux de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International (FMI) publiés au mois de janvier 2022, montrent moins d'optimisme quant aux perspectives de croissance économique mondiale, compte tenu de la menace des nouveaux variants de la pandémie du COVID-19, la montée de l'inflation et les niveaux élevés de la dette, outre le retrait des mesures de soutien budgétaire et monétaire à travers le monde.

En effet, dans son dernier rapport sur les perspectives économiques mondiales, le Fonds Monétaire International (FMI) a révisé à la baisse ses prévisions de croissance économique mondiale à 4,4% en 2022, soit 0,5 point de pourcentage de moins que dans ses perspectives du mois d'octobre dernier, contre 5,9% estimé pour l'ensemble de l'année 2021. Cette baisse s'explique, en grande partie, par la propagation rapide du variant « Omicron » et l'instauration des mesures de confinement dans plusieurs pays, ainsi que par d'autres facteurs qui devraient avoir un impact important tels que la levée des mesures de soutien budgétaire et monétaire dans certaines économies et les perturbations des chaînes d'approvisionnement.

Que la guerre en UKRAINE a déclenché une forte accélération des prix et les sanctions contre la Russie ne peuvent que renforcer.

Le conflit va accentuer ce mouvement par trois canaux immédiats : les échanges extérieurs, les flux de revenus, le choc de prix. Ces derniers occasionnent un choc ex-ante sur l'économie française de l'ordre de -0,7 à -1 point de PIB.

Cet ordre de grandeur est un peu supérieur en Allemagne ou en Italie, moindre au Royaume-Uni, sans parler des Etats-Unis, beaucoup moins exposés.

Mais l'onde de choc du conflit est plus large, empruntant d'autres canaux, de nature financière et liés à l'adaptation des comportements. De plus, les contraintes exercées par la pandémie de Covid ne sont pas totalement évacuées, notamment en Chine.

Le scénario qui nous paraît le plus probable dans ce contexte extrêmement incertain tient en trois grands points :

- (1) accentuation du ralentissement économique déjà prévu dans nos perspectives de décembre ;
- (2) montée des pressions inflationnistes et durcissement des politiques monétaires en réaction ;
- (3) maintien des déficits publics à des niveaux très hauts pendant une période un peu plus longue.

La croissance mondiale ralentirait à 3,0% en 2022 et 2,4% en 2023, contre respectivement 4,1% et 3,0% dans les prévisions de décembre, soit une révision de -1,7 point sur deux ans (dont 1 point en raison de la chute de la production en Russie et en Ukraine). Pour la France, notre prévision de croissance est revue à 2,9% en 2022, puis 0,4% en 2023 (-1,1 point sur deux ans).

## CONJONCTURE NATIONALE

### Activité économique : Reprise de la croissance économique en 2021

Les prévisions de la croissance économique pour l'année 2021, tablent sur une reprise de 2,9% contre une contraction de 9,2% en 2020, en relation avec l'amélioration de l'activité économique dans la majorité des secteurs à l'exception de celui de l'agriculture (-5,4%) suite à la baisse de la production d'olive à l'huile.

Cette amélioration de l'activité économique a touché, principalement, le secteur des industries manufacturières exportatrices, à l'instar des industries mécaniques et électriques (+10%) et des industries du textile, habillements, cuirs et chaussures (+10%) en relation avec la hausse de la demande émanant de la Zone Euro. Également, les branches des industries extractives ont enregistré une augmentation de leur valeur ajoutée, notamment, pour les secteurs des mines (+8,8%), en rapport avec la reprise de la production du phosphate (3,7 millions de tonnes en 2021 contre 3,1 millions en 2020) et de l'extraction du pétrole et du gaz naturel (+19,2%) grâce à l'apport du champs Nawara et de Halk El Menzel.

Pour leur part, les activités des services marchands ont connu un accroissement tiré par la progression réalisée dans la branche de l'hôtellerie, de café et de la restauration (+14,1%). Néanmoins, l'activité du transport a continué de subir les effets de la crise sanitaire (-0,3%).

Pour l'année 2022, l'économie tunisienne devrait connaître un taux de croissance de 2,6% reflétant la poursuite de l'amélioration de l'activité des industries manufacturières exportatrices, celle des industries extractives et des services marchands, notamment, le tourisme, et ce outre le retour progressif du secteur agricole suite à la hausse prévue de la production d'olive à l'huile.

### Agriculture et pêche

Pour la **céréaliculture**, les superficies programmées, pour la campagne 2021-2022, seront de l'ordre de 1,253 million d'hectares contre 1,262 million au cours de la dernière campagne. Cependant, la hausse des prix des céréales à la production (y compris la prime de livraison) aura un impact positif sur le niveau des quantités collectées des céréales en 2022.

Pour le **secteur de l'arboriculture**, la récolte d'huile d'olive pour la campagne actuelle devrait atteindre 240 mille tonnes contre 140 mille tonnes enregistrées au cours de la campagne précédente. De même, la production attendue des dattes connaîtra une hausse de 7,2% pour s'établir à 370 mille tonnes. En revanche, la récolte des agrumes devrait enregistrer une baisse de 20%, pour revenir à 345 mille tonnes au cours de la campagne actuelle contre 440 mille durant la campagne écoulée.

Quant à la **balance alimentaire**, elle s'est soldée par un déficit d'environ 1.946 MDT, durant l'année 2021, contre 859 MDT un an plus tôt, soit un accroissement de près de 127%. Cette évolution est attribuable à la contraction des exportations (-5,8% contre +14,1%) suite à la baisse des ventes d'huile d'olive (soit -48,7% en volume et -25,6% en valeur au cours de l'année 2021), contre une poursuite de la progression des importations (+14,1% contre +0,6%). Ainsi, le taux de couverture s'est détérioré de 14,8 points de pourcentage pour s'établir à 70,1%.

### Activité Industrielle

En moyenne, l'**indice général de la production industrielle** a connu une hausse de 10,3%, au cours des dix premiers mois de l'année 2021, en relation avec l'amélioration de la production des industries manufacturières (8,4%), outre la poursuite de la reprise des industries extractives, notamment, le secteur énergétique (+15,9%) et à moindre degré le secteur des mines (+1,2%).

S'agissant **des industries manufacturières**, la progression a touché la majorité des secteurs à l'exception des industries agroalimentaires qui ont régressé de 5,6%. Ainsi, l'amélioration a concerné, notamment, les industries exportatrices, à savoir les industries mécaniques et électriques (+14,5%) et les industries du textile, habillement et cuirs (+11,2%), outre l'amélioration des industries chimiques (+8,8%) en rapport avec la hausse du niveau de la production du phosphate.

Sur le plan **des échanges commerciaux du secteur industriel avec l'extérieur**, les exportations ont connu une amélioration durant l'année 2021 dans la majorité des secteurs à l'exception de celui des industries agroalimentaires (-3,9% contre +12% en 2020). L'évolution des exportations a été marquée par une relance des expéditions

des industries manufacturières (+20,8% contre -14,5%), notamment, les industries mécaniques et électriques (+21,9% contre -14%), et celles du secteur du textile, habillement et cuirs (+14,4% contre -13,8%), suite à la reprise de la demande extérieure émanant de la Zone Euro. Aussi, les exportations des mines, phosphates et dérivés ont enregistré une forte augmentation durant l'année 2021, soit 83,2% contre -24,4% un an auparavant en lien, essentiellement, avec la hausse des prix de ces produits sur les marchés internationaux.

Parallèlement à ces évolutions, les importations de matières premières et demi-produits et celles des biens d'équipements ont connu, en 2021, une hausse de 29,7% et 16%, respectivement, contre -14,5% et -24,6% au cours de l'année précédente.

En ce qui concerne les échanges commerciaux du secteur **de l'énergie**, le déficit énergétique s'est aggravé passant de près de 4.201 MDT en 2020 à 5.219 MDT en 2021. Cette évolution est expliquée, principalement, par la hausse des importations (+29,3% contre -37,2%) sous les effets conjugués de l'accroissement de la demande et de la poursuite de la hausse des prix internationaux des produits énergétiques.

## Tourisme

Sur l'ensemble de l'année 2021, les indicateurs de l'activité touristique se sont inscrits en hausse, après la contraction enregistrée en 2020, en relation avec l'amélioration de la situation sanitaire. En effet, **les flux de touristes étrangers** ont augmenté de 11,8% contre un repli de 82,1% une année auparavant, pour s'établir à 1,6 million de touristes. Cette évolution a concerné principalement, les Européens (+42,1% contre -85% en 2020), particulièrement les Français (+15,7% contre -70,6%) et les Allemands (+37,4% contre -89,5%). Toutefois, les entrées des touristes Maghrébins, ont enregistré un fléchissement de 3,7% qui a concerné, principalement, les Algériens (-92,4% contre -86,3%), et ce, malgré l'augmentation des entrées des visiteurs libyens (+62,6% contre -72,7%).

Corrélativement, **les recettes touristiques** en devises ont connu, au cours de l'année 2021, une hausse de 12,6% contre un repli de 63,9% en 2020, pour atteindre environ 2.286 MDT. Sans effet de change, ces recettes ont augmenté de 10,3% contre -62,9%.

## Transport aérien

Au cours de l'année 2021, **le trafic aérien de passagers** a accusé une amélioration de 31,7% contre une régression de 75,1% en 2020, pour atteindre 3,9 millions de passagers. Cette augmentation a concerné aussi bien les lignes internationales (+31,1%) que les lignes intérieures (+40,8%).

Par aéroport, le transport de passagers s'est amélioré, notamment, dans les aéroports d'Enfidha-Hammamet (+134,6%), de Djerba-Zarzis (+29,3%) et de Tunis-Carthage (+28,5%).

## Evolution des prix

**L'indice général des prix à la consommation familiale** a enregistré, au cours du mois de décembre 2021, un accroissement de 0,5%, en termes de variation mensuelle contre 0,1% le mois précédent. Cette évolution est attribuable à l'augmentation des prix des produits alimentaires (+0,7% contre -0,6% en novembre 2021) et des produits manufacturés (0,6% contre 0,4%). Toutefois, une légère décélération a marqué le rythme d'évolution des frais des services (0,1% contre 0,3%).

**En glissement annuel**, une accélération des prix a été observée, au cours des derniers mois de 2021, pour s'élever à 6,6% au mois de décembre, soit en nette hausse par rapport aux niveaux observés au cours des mêmes mois de 2020 et 2019 (4,9% et 6,1%, respectivement). Cette évolution s'explique, essentiellement, par l'augmentation des prix des produits manufacturés (7,6% contre 4,9%) et des produits alimentaires (7,6% contre 4,4%), tandis que ceux des services ont enregistré une décélération (4,8% contre 5,3%).

Sur l'ensemble de l'année 2021, **l'inflation moyenne** s'est établie à 5,7% contre 5,6% une année auparavant, et ce en relation avec l'augmentation des prix des produits alimentaires (6,3% contre 4,7%). Cependant, un ralentissement a marqué le rythme d'évolution des prix des produits manufacturés (6,3% contre 6,5%) et des services (4,6% contre 5,5%).

**Par régime de fixation des prix**, la hausse, à fin décembre 2021, a concerné aussi bien les produits libres (5,7% contre 5,6% en 2020), principalement les produits alimentaires (6,6% contre 5%), que les produits non libre (5,8% contre 5,7%).

Pour ce qui est de **l'inflation sous-jacente**, elle s'est établie, en moyenne, à 5,4% en 2021 contre 5,6% en 2020.

# PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ



## RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT ATTIJARI LEASING

### Cadre Général

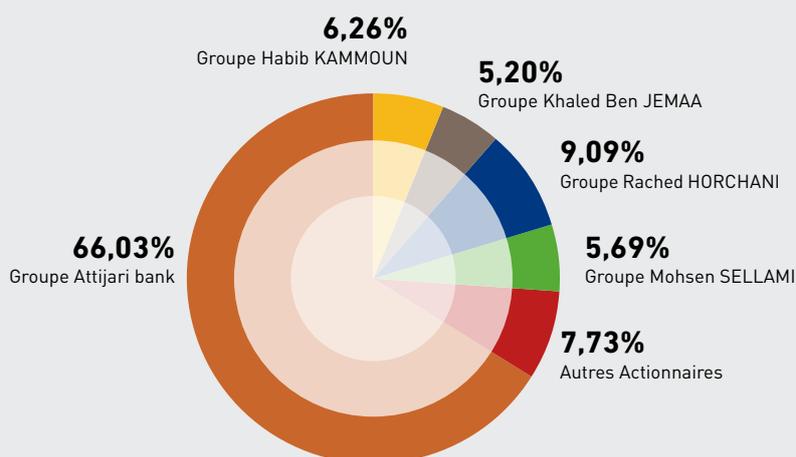
Dénomination sociale	Attijari Leasing
Nationalité	Tunisienne
Siège social	Rue du Lac d'Annecy, 1053 Les Berges du Lac
Téléphone	00 216 70 136 436 – 39 140 836
Fax	00 216 70 242 606 – 70 022 289
Adresse électronique	Attijari.leasing@planet.tn
Site Web	www.attijarileasing.com.tn
Forme juridique	Société Anonyme
Date de constitution	13/12/1994
Durée de vie	99 ans
Objet social	<p>La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens immobiliers et mobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche ou de service.</p> <p>Elle peut effectuer aussi des opérations d'affacturage (factoring).</p> <p>Elle peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales et mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.</p> <p>La prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apports, souscriptions, achats de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière.</p>
Exercice social	Une année, allant du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre.
Capital social	27 500 000 dinars divisés en 2 750 000, actions de nominal 10 dinars entièrement libérées.
Tribunal compétant en cas de litige	Tunis
Régime fiscal applicable	<p>Droit commun régissant la fiscalité des sociétés de leasing et particulièrement les lois 94-89 et 94-90 du 26 juillet 1994 portant dispositions fiscales relatives au leasing.</p> <p>La loi n° 2000-98 du 25 décembre 2000, portant loi de finances pour l'année 2001, notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés du leasing.</p> <p>La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008 notifiant la suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.</p>
Identifiant unique	496311P

# ACTIONNARIAT



## RÉPARTITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2021

### Structure du capital et droit de vote



Attijari Leasing compte parmi ses actionnaires de référence, une banque d'envergure internationale Attijariwafa bank à travers Attijari bank Tunisie qui détient la majorité des droits de vote et assure le contrôle de l'institution avec laquelle elle développe des synergies multiples notamment en termes commerciales, financiers et sociales.

Conformément à l'article 31 des statuts, les titulaires de 10 actions au moins peuvent assister aux réunions des assemblées générales ou se faire représenter. Les titulaires de moins de 10 actions peuvent se regrouper et se faire représenter par l'un d'eux munis des pouvoirs nécessaires.

De même, l'article 35 des statuts, stipule que chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Au 31 décembre 2021, le capital social d'Attijari Leasing est réparti comme suit :

Actionnariat	Nombre d'actions	Pourcentage
Groupe Attijari	1 815 911	66,03%
Groupe Khaled Ben Jemaa	142 892	5,20%
Groupe Rached Horchani	249 997	9,09%
Groupe Habib Kammoun	172 076	6,26%
Groupe Mohsen Sellami	156 442	5,69%
Autres Actionnaires	212 682	7,73%
<b>Totaux</b>	<b>2 750 000</b>	<b>100%</b>

# ORGANES D'ADMINISTRATION & DE DIRECTION



## ORGANES D'ADMINISTRATION

M. Khaled Ben JEMAA	Président du Conseil
M. Said SEBTI	Administrateur, Représentant Attijari bank
M. Kamel HABBACHI	Administrateur, Représentant Attijari bank
M. Mohsen BOUZID	Administrateur, Représentant Attijari bank
M. Moez TERZI	Directeur Général
M. Lassaad M'ZAH	Administrateur Indépendant
M. Moez EL GHALI	Administrateur Indépendant
M. Mongi TRIMECH	Administrateur, Représentant les actionnaires minoritaires d'Attijari Leasing

### La structure de l'organe d'administration

Nom et prénom	Fonction	Actionnaire représenté	Mandat	Adresse	Activités
M. Khaled Ben JEMAA	Administrateur et Président de l'Organe d'Administration	Groupe Khaled Ben JEMAA	2019-2021	Tunis	<ul style="list-style-type: none"> <li>Président Directeur Général de la Société d'Automobile et de Matériel ;</li> <li>Président Directeur Général de la société de TLD ;</li> <li>Président Directeur Général de la société de SOHOB ;</li> <li>Président Directeur Général de la société de PLASTIC UNION.</li> </ul>
M. Said SEBTI	Administrateur	Attijari bank	2019-2021	Tunis	<ul style="list-style-type: none"> <li>Directeur Général Attijari bank</li> </ul>
M. Kamel HABBACHI	Administrateur	Lui-même	2019-2021	Tunis	<ul style="list-style-type: none"> <li>Directeur Général Adjoint Attijari bank, chargé de la Banque de Détail.</li> </ul>
M. Mohsen BOUZID	Administrateur	Lui-même	2019-2021	Tunis	<ul style="list-style-type: none"> <li>Responsable du Pôle Recouvrement, Contentieux et Juridique d'Attijari bank.</li> </ul>
M. Lassaad M'ZAH	Administrateur Indépendant	Indépendant	2019-2021	Tunis	<ul style="list-style-type: none"> <li>Directeur Général financier chez SFBT et PDG de «SOSTEM» Sté des stations.thérmales et des eaux minérales</li> </ul>
M. Moez EL GHALI	Administrateur Indépendant	Indépendant	2019-2021	Tunis	<ul style="list-style-type: none"> <li>Président Directeur Général de MS solutions SA.</li> </ul>
M. Mongi TRIMECH	Administrateur, représentant les actionnaires minoritaires d'Attijari Leasing	Actionnaire minoritaire	2019-2021	Tunis	<ul style="list-style-type: none"> <li>Président du conseil d'administration de STEP «Société Tunisienne d'Élevage de Poisson» ainsi que président du conseil d'administration de SMTI «Société Méditerranéenne de Transport International».</li> </ul>

### Nombre de tenue de réunions de l'organe d'administration : 5

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale et peuvent être pris parmi ou en dehors des actionnaires.

Conformément à l'article 23 des statuts de la société, le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social et à son Administration.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, au Conseil d'Administration et au Président, le Directeur Général assume, sous sa responsabilité, la direction de la société moyennant une délégation de pouvoirs accordé par le conseil.

### La structure du Comité d'Audit Interne

Nom et prénom	Fonction	Actionnaire représenté	Mandat	Adresse	Activités
M. Lassaad M'ZAH	Président	Indépendant	2019-2021	Tunis	<ul style="list-style-type: none"><li>Directeur Général financier chez SFBT et PDG de «SOSTEM» Sté des stations thermales et des eaux minérales</li></ul>
M. Mongi TRIMECH	Administrateur Indépendant	Actionnaire minoritaire	2019-2021	Tunis	<ul style="list-style-type: none"><li>Président du conseil d'administration de STEP «Société Tunisienne d'Élevage de Poisson» ainsi que président du conseil d'administration de SMTI «Société Méditerranéenne de Transport.</li></ul>
M. Mohsen BOUZID	Administrateur membre	Lui-même	2019-2021	Tunis	<ul style="list-style-type: none"><li>Responsable du Pôle Recouvrement, Contentieux et Juridique d'Attijari bank.</li></ul>
M. Karim ZAHIDI	Membre	Lui-même	2019-2021	Tunis	<ul style="list-style-type: none"><li>Audit Général Attijari bank</li></ul>
M. Mourad TRABELSI	Membre	Lui-même	2019-2021	Tunis	<ul style="list-style-type: none"><li>Pôle Finance Attijari bank</li></ul>
M. Ilyes MAATKI	Membre	Groupe Ben JEMAA	2019-2021	Tunis	<ul style="list-style-type: none"><li>FInancier du groupe Khaled Ben JEMAA</li></ul>

### Nombre de tenue de réunions du comité d'Audit interne : 4

## La structure du Comité des Risques

Nom et prénom	Fonction	Actionnaire représenté	Mandat	Adresse	Activités
M. Moez EL GHALI	Administrateur et Président	Indépendant	2019-2021	Tunis	<ul style="list-style-type: none"> <li>Président Directeur Général de MS solutions SA.</li> </ul>
M. Khaled Ben JEMAA	Administrateur membre	Groupe Ben JEMAA	2019-2021	Tunis	<ul style="list-style-type: none"> <li>Président Directeur Général de la Société d'Automobile et de Matériel ;</li> <li>Président Directeur Général de la société de TLD ;</li> <li>Président Directeur Général de la société de SOHOB ;</li> <li>Président Directeur Général de la société de PLASTIC UNION.</li> </ul>
M. Kamel HABBACHI	Administrateur membre	Attijari bank	2019-2021	Tunis	<ul style="list-style-type: none"> <li>Directeur Général Adjoint Attijari Bank, chargé de la Banque de Détail.</li> </ul>
M. khaled HATTAB	Membre	Attijari bank	2019-2021	Tunis	<ul style="list-style-type: none"> <li>Responsable Gestion globale des Risques d'Attijari bank.</li> </ul>

Nombre de tenue de réunions du comité des risques : 4

## COMITES EMANANT DE L'ORGANE DE LA DIRECTION GENERALE

Il est créé au sein de la société les comités suivants :

*Comité de financement Leasing*

*Comité de ventes des biens récupérés*

*Comité Interne de recouvrement*

*Comité de recouvrement*

*Comité de Suivi des Actifs classés*

*Comité de factoring*

*Comité de trésorerie*

*Comité supérieur de recouvrement*

*Comité de direction*

*Comité ALM « Gestion Actif-Passif »*

*Comité des Risques Opérationnels*

# FAITS MARQUANTS & PRINCIPALES RÉALISATIONS



Les principaux faits saillants ayant marqué l'année 2021 se résument ainsi :

## LE SECTEUR FACE A LA PANDEMIE DU CORONA VIRUS (COVID-19)

Les impacts de la pandémie COVID-19 ont continué à produire leurs effets sur l'économie en générale et certains secteurs en particulier. Conformément aux dispositions de la banque Centrale de Tunisie, le soutien à l'économie a continué à être effectué par des opérations de report des échéances de loyers leasing allant jusqu'à fin septembre 2021 pour certaines entreprises relevant du secteur de Tourisme, location de voitures, etc.

Qu'en 2021, d'autres relations ont bénéficié de nouveaux reports conformément à la circulaire 2020-21 du 30 décembre 2020 et a permis un nouveau report jusqu'à fin septembre 2021.

Ainsi, 2071 clients ont bénéficié à fin 2021 de reports 1 ou 2 pour un total d'engagement de 119 550mD.

### Transition aux normes IFRS

Selon la disposition adoptée par l'Assemblée Générale du Conseil National de la Comptabilité en date du 6 septembre 2018, il est question d'appliquer les normes IFRS, à partir du 01 janvier 2021, aux comptes consolidés (uniquement) des banques, institution financières, société d'assurances/réassurances et aux les sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis.

Par ailleurs la circulaire BCT 2020-01 du 29 janvier définit les mesures devant être prises pour les banques et établissements financiers concernés par la publication de leurs états financiers selon les normes IFRS dont :

Article 2 : plan stratégique pour la conduite de projet.

Article 4 : création d'un comité de pilotage.

Article 5 : désignation d'une équipe de projet.

Que selon le communiqué du Conseil de Marché Financier paru en date du 10 mars 2022, l'Assemblée Générale Nationale de la Comptabilité réunit en date du 31 décembre 2021 a décidé de reporter l'entrée en vigueur de la présentation des états financiers consolidés selon les normes internationales d'informations financières (IFRS) au 1<sup>er</sup> Janvier 2023 avec la possibilité d'une application anticipée courant les années antérieures à 2023.

Bien qu'Attijari Leasing ne soit pas concernée par l'établissement et la publication de comptes consolidés selon les normes IFRS, elle se prépare d'ores et déjà à ce chantier IFRS par la formation de ses cadres financiers et par sa participation au comité de pilotage d'établissement de comptes selon les normes IFRS pour les besoin du groupe Attijari bank.

### En matière de Finances et Contrôle

- L'Agence de notation financière, Fitch Ratings a maintenu en 2021 la notation nationale d'Attijari Leasing en « A- » (tun) Haute qualité sur le long terme, et de « F3 » (tun) à « F2 (tun) » qualité moyenne inférieure sur le court terme.

### En matière de conformité et contrôle permanent

- La veille en continue afin d'assurer les réponses aux consultations émanant des différents départements de l'établissement de leasing.
- La fiche KYC a été automatisée par l'intégration sur le système d'information PROGEN.
- La mise à jour du manuel de procédure anti-Blanchiment et le financement du terrorisme.
- L'acquisition d'une solution mécanisée KYC et AML, cette solution de mesure de risque LAB/FT va nous permettre d'estimer le degré de risque auquel Attijari Leasing est exposé et ce, en application de l'Art.4 de la circulaire 2017-08

---

## En matière de gestion des risques

- La mise en place d'une solution complète de gestion du risque Opérationnel permettant la déclaration des incidents de quelque nature qu'il soit, l'analyse et traitement des incidents et suivi des actions d'atténuation des risques.
- Lancement du projet, plan de continuité de la société, PCA, en collaboration avec la société mère Attijari bank

---

## En matière de Qualité

- L'année 2021 était une année de renouvellement de la certification aux normes ISO 9001 du système de management de la qualité mis en place par Attijari Leasing et délivrée par l'organisme AFAQ.
- A cette occasion, plusieurs process, procédures ont été mis à jour au cours de cette année 2021 pour tenir compte des objectifs de la société et des exigences réglementaires.

---

## En matière de gestion des risques

- » La Mise en place d'un système de Rating interne.

Afin de :

- Répondre aux exigences du régulateur en matière de gestion du risque de crédit ;
  - Accompagner sa politique commerciale à destination de clients ou prospects ;
  - Obtenir davantage de visibilité sur son portefeuille ;
- » La mise en place d'une solution de gestion du risque Opérationnel.

## MISE EN CONFORMITÉ AUX DISPOSITIONS DE LA CIRCULAIRE BCT N°2021-05

La Banque Centrale de Tunisie (BCT) a publié en date du 19 août 2021, une nouvelle circulaire n°2021-05 relative au cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers. La dite circulaire abroge et remplace la circulaire n°2011-06 du 20 mai 2011 et la circulaire n°2006-06 du 24 juillet 2006.

Cette circulaire définit le cadre de gouvernance que les banques et les établissements financiers (à l'exception des établissements de paiement) sont tenus d'observer en vue de :

- Protéger les intérêts des déposants, des créanciers, des actionnaires et du personnel.
- Formaliser une gestion saine, prudente et transparente de la banque et de l'établissement financier, basée sur une culture solide du risque et de la conformité.
- Assurer les conditions d'intégrité, d'honorabilité et de loyauté des membres de l'organe d'administration, des dirigeants et des employés de la banque et de l'établissement financier.

Le délai fixé par la BCT pour se conformer aux dispositions de la circulaire est le **19 août 2022**.

Selon la feuille de route arrêtée par Attijari Leasing, les modifications seront apportées sur le rapport de gestion, sans pour autant dépasser ce délai.

## ACTIONS EFFECTUÉES PAR ATTIJARI LEASING ET RENTRANT DANS LE CADRE DE LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE (R.S.E)

Nature de l'Action	Montant de la Participation ou coût de l'action	Impact de l'Action
Un Don a été effectué au profit du Ministère de l'Education Nationale et au ministère de la santé.	773 000 dinars	Participation à la rénovation d'écoles primaires, de collèges ou lycées relevant du Ministère de l'Education Nationale ainsi que des équipements de santé ou des actions de lutte anti Covid.
Participation à la journée « Spécial femmes-mars 2021 » à l'occasion de la célébration de la journée internationale de la femme.	1400 dinars (14 femmes)	Action ayant permis une meilleure reconnaissance du rôle de la femme dans l'entreprise et de sa valorisation.
Aménagement d'un espace de restauration pour le personnel de la société.	17500 dinars	Amélioration du climat social au sein de la société.

# ACTIVITÉS & RÉSULTATS



## CHIFFRES CLES EN DT

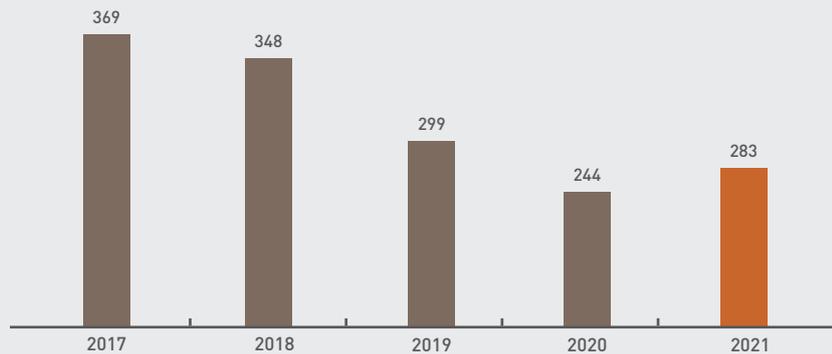
### Les indicateurs d'activité comparés

INDICATEURS ( en millions de dinars )	31/12/2019	31/12/2020	Décembre Evol en % 2019/2020	31/12/2021	Décembre Evol en % 2020/2021
<b>MEF</b>	<b>205 193 000</b>	<b>180 789 000</b>	<b>-11,89%</b>	<b>204 625 000</b>	<b>13,18%</b>
<b>Produits Nets de Leasing (PNL)</b>	17 663 878	20 121 646	13,91%	27 620 400	37,27%
Total produits d'exploitation	58 799 649	57 807 477	-1,69%	60 773 262	5,13%
Total des charges d'exploitation	10 306 111	11 288 132	9,53%	13 412 544	18,82%
<b>C.Propores</b>	<b>52 085 722</b>	<b>55 147 866</b>	<b>5,88%</b>	<b>62 505 568</b>	<b>13,34%</b>
C.Propores (hors Résultats de la période)	48 630 832	51 919 226	6,76%	55 446 705	6,79%
TOTAL BILAN	552 749 690	531 837 855	-3,78%	497 009 782	-6,55%
<b>RESULTAT NET</b>	<b>3 454 890</b>	<b>3 228 640</b>	<b>-6,55%</b>	<b>7 058 863</b>	<b>118,63%</b>
Emprunts et Dettes rattachées	444 928 340	415 665 299	-6,58%	371 964 961	-10,51%
Charges Financières	41 912 781	38 353 352	-8,49%	33 358 560	-13,02%
Provisions et produits (agios) réservés	36 162 521	38 181 384	5,58%	39 674 273	3,91%
Provisions	32 414 883	33 952 426	4,74%	34 840 917	2,62%
Agios	3 747 638	4 228 958	12,84%	4 833 356	14,29%
Montant Créances classées	56 468 437	59 669 711	5,67%	60 343 072	1,13%
Dotations nettes aux prov /risques clients	3 193 739	4 770 701	49,38%	4 350 899	-8,80%
Total engagements	533 666 687	510 230 409	-4,39%	494 604 762	-3,06%
<b>Taux des actifs Classés</b>	<b>10,58%</b>	<b>11,69%</b>	<b>10,52%</b>	<b>12,20%</b>	<b>4,32%</b>
Taux de couverture	64,04%	63,99%	-0,08%	65,75%	2,75%
Coût du Risque	0,60%	0,94%	56,24%	0,88%	-5,92%
Ratios de rentabilité RN / PNL	19,56%	16,05%	-17,96%	25,56%	59,28%
Ratios de solvabilité (Tier 2)	12,99%	14,79%	13,86%	15,53%	5,00%
Ratio Cooke (Tier 1)	8,47%	9,51%	12,28%	10,86%	14,20%
Coefficient d'exploitation	58,35%	56,10%	-3,85%	48,56%	-13,44%
<b>ROE</b>	<b>7,10%</b>	<b>6,22%</b>	<b>-12,47%</b>	<b>12,73%</b>	<b>104,72%</b>
ROA	0,63%	0,61%	-2,87%	1,42%	133,95%

## EVOLUTION DES APPROBATIONS ET DES MISES EN FORCE

### Approbations

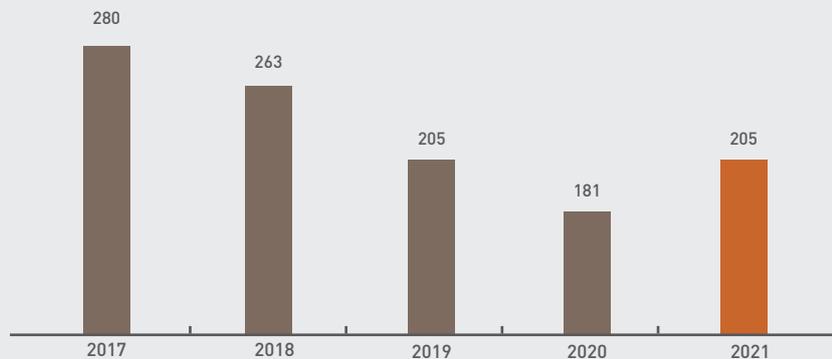
L'année 2021 a été clôturée par un total de 283 MD d'approbations contre 244 MD en 2020. Les approbations d'Attijari Leasing ont enregistré en 2021 une hausse de 16% par rapport à 2020.



Approbations comparées 2017 – 2021 en MD

### Mise en Force

Les Mises en force (Production) ont atteint 205 millions de dinars à fin 2021 contre 181 millions de dinars en 2020, soit une hausse de 13,2%.

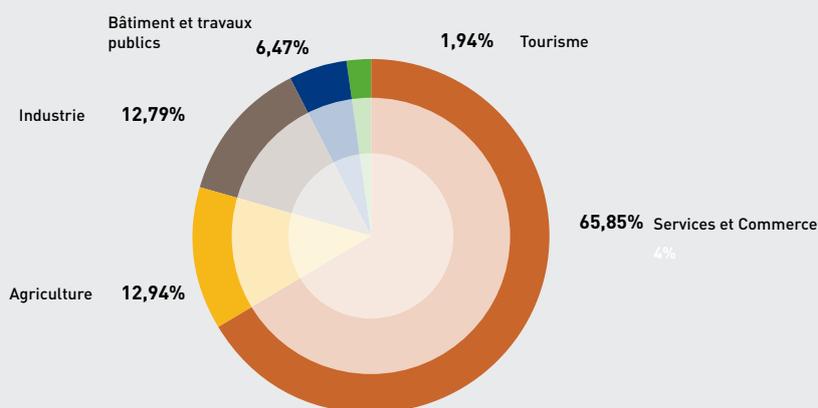


Mise en force comparées 2017 – 2021 en MD

## REPARTITION SECTORIELLE DES APPROBATIONS ET DES MISES EN FORCE

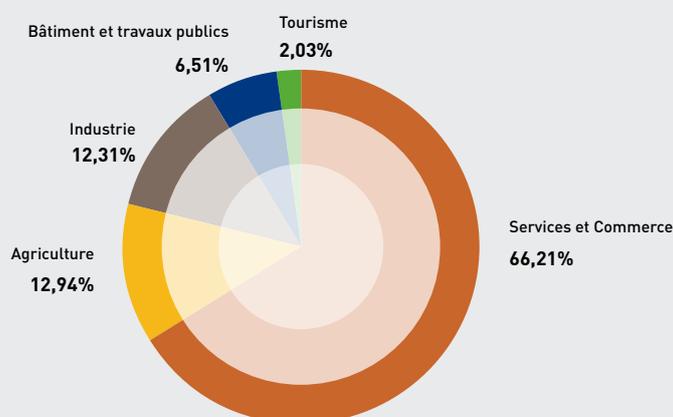
Aussi bien pour les approbations que pour les mises en forces, le secteur porteur de l'activité d'Attijari Leasing demeure le secteur Services et Commerce.

### Répartition des Approbations par secteur



Les deux secteurs (Services & commerce, Agricultures) constituent les plus grandes fractions des financements approuvés en 2021, environ 79% des totales approbations.

### Répartition des Mises en forces par secteur

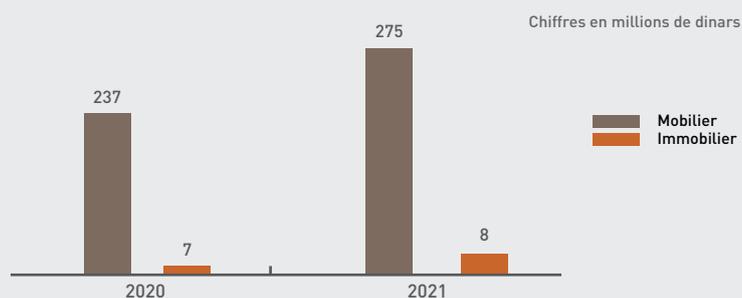


Pour 2021 les deux secteurs (Service & Commerce, Agriculture) constituent 79% des mises en forces. Ces deux secteurs accaparent les plus grandes part des financements mis en force.

## Répartition des approbations et des mises en force par type d'équipement

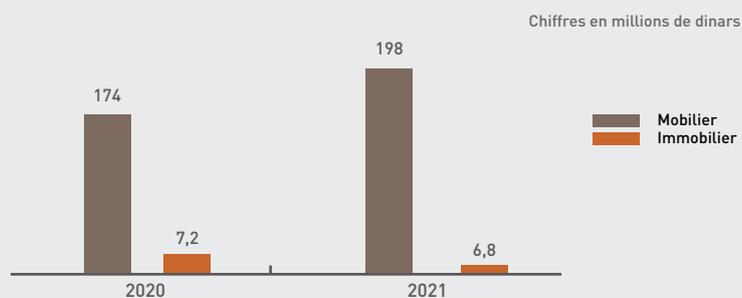
Le matériel standard (matériel roulant principalement) demeure le produit le plus financé par Attijari Leasing.

## Répartition des Approbations comparées 2020 / 2021 par type de matériel



Le matériel mobilier représente 97,20% des approbations en 2021, idem pour 2020.

## Mises en forces Comparées 2020 / 2021 par type d'équipement

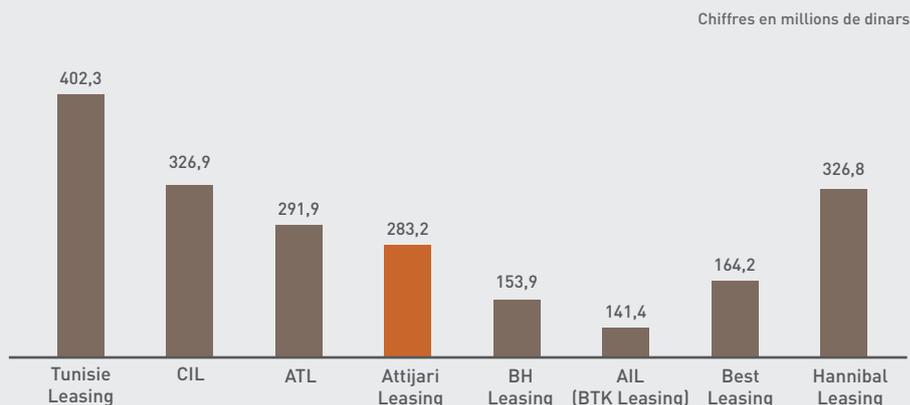


La part du matériel mobilier (Matériel roulant et Matériel spécifique) représente plus que 96% des financements de chacune des deux années 2020 et 2021. En ce qui concerne la partie immobilier, une légère baisse de 5,4% a été observée en 2021.

## Part de marché des sociétés de leasing au 31/12/2020

Pour Attijari Leasing, 2021 a été l'année durant laquelle elle accapare 13,54% de part de marché en termes d'approbations vs 14,30% l'année 2020 (graphiques ci-après) :

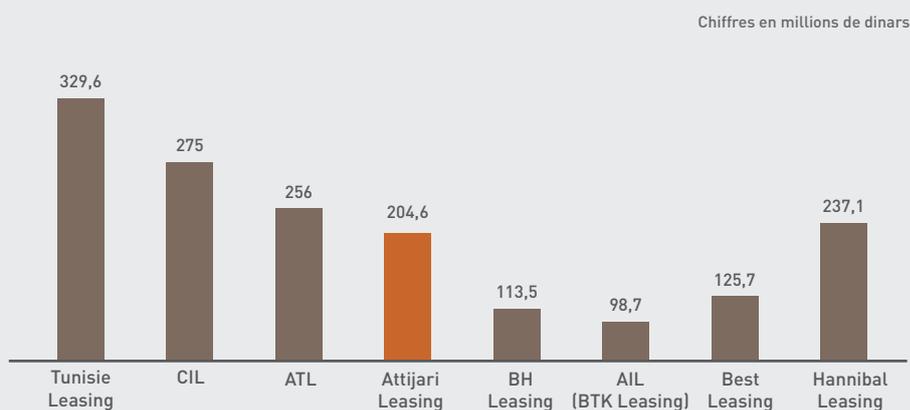
## Approbations



Approbations des sociétés de Leasing 2021

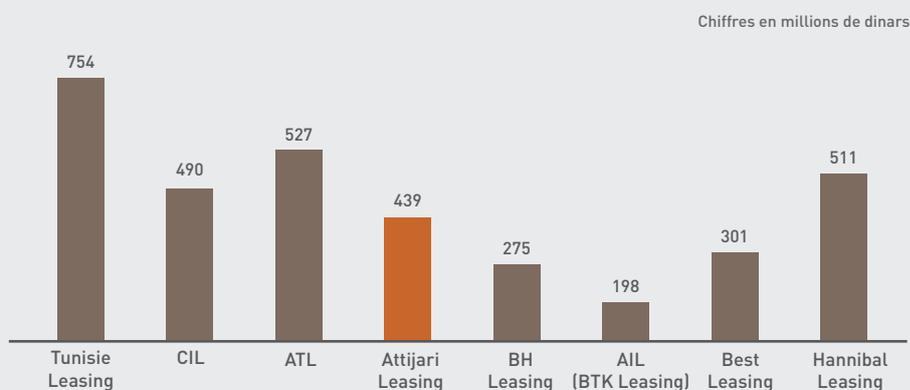
## Mises en Forces

Idem, Attijari Leasing, 2021 a été l'année durant laquelle elle accapare 12,48% de part de marché en termes de mises en forces vs 13,11% l'année 2020 (graphiques ci-après) :



Mise en force des sociétés de leasing 2021

## Encours Financiers cumulés au 31/12 /2021



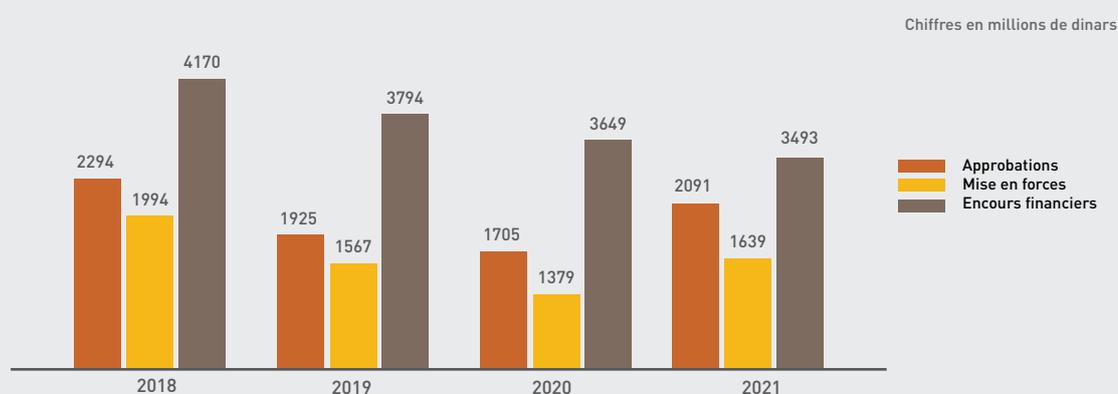
Encours financiers cumulés 31/12/2021

Attijari Leasing accuse une diminution de 4,96% en matière d'encours financiers, contre une diminution du secteur de 4,28% entre 2020 et 2021, avec une part de marché de 12,56%.

## EVOLUTION DE L'ACTIVITE DU SECTEUR DE LEASING DURANT LA PERIODE 2018 / 2021

L'évolution du secteur durant les quatre dernières années 2018 / 2021 a connu des fluctuations. En comparant les données de l'activité par rapport à 2018, il en ressort ce qui suit : une baisse des approbations de 8,88%, des mises en forces de 17,77% et de 16,24% en matière d'encours.

Il y a lieu de noter que outre les effets COVID qui ont touché l'économie nationale durant les années 2020 & 2021 et certains secteurs en particulier, le secteur de financement leasing a été affecté depuis 2019 déjà par la crise qui a frappé le secteur de BTP en relation avec les retards de paiement de grands projets de travaux publics ou de bâtiments et une situation qui s'est aggravée en 2020/2021.



Evolution de l'activité du secteur de Leasing

## QUALITE DES RISQUES

Le taux d'actifs classés de la société est passé de 11,69% fin 2020 à 12,2% à fin 2021, soit une augmentation de 4,36%, cette situation résulte d'un contexte économique difficile en 2021 impacté par le COVID-19 qui perdure mais à moindre degré, et qui s'est répercuté négativement sur l'ensemble du secteur du leasing qui a vu son taux d'actif classé moyen passée de 10,31% en 2020 à 11,28% en 2021, soit une augmentation de 9,34%.

En revanche, la société œuvre constamment à améliorer la qualité de ses actifs et ce, tant en amont par une meilleure sélection des nouveaux risques, qu'en aval par une action vigoureuse de recouvrement aussi bien au niveau du recouvrement amiable qu'au niveau du recouvrement judiciaire.

## ACTIVITE DU FACTORING

L'activité du factoring a dégagé en 2021 des revenus de 1.742 MD contre 1.823 MD dinars en 2020 (commissions d'affacturage et commissions de financement), soit une baisse de 4,4%.

# FAITS MARQUANTS AU COURS DU QUATRIEME TRIMESTRE 2021 SOURCE

(INDICATEURS D'ACTIVITE AU 4<sup>EME</sup> TRIMESTRE 2021)

[ Mt en Milliers de dinars ]

4 <sup>ème</sup> trimestre 2021		QUATRIEME TRIMESTRE			Cumul au 31 DECEMBRE			
		2021	2020	Var en %	2021	2020*	Var en %	
<b>Approbations</b>								
Répartition des approbations / secteurs & par types		<b>Total</b>	<b>72 812</b>	<b>84 600</b>	<b>-14%</b>	<b>283 176</b>	<b>244 243</b>	<b>16%</b>
2-1 Agriculture	Mobilier	9 823	10 721	-8%	36 654	33 080	10,8%	
	Immobilier	0	250		0	250		
2-2 Industrie	Mobilier	8 830	12 090	-27%	36 052	33 552	7,5%	
	Immobilier	174	200	-13%	174	453	-61,6%	
2-3 Bâtiment, Travaux publics	Mobilier	5 356	6 641	-19%	18 043	16 143	11,8%	
	Immobilier	290	0		290	0		
2-4 Tourisme	Mobilier	1 244	1 038	20%	5 304	4 203	26,2%	
	Immobilier	0	0		176	0		
2-5 Services et commerce	Mobilier	44 734	51 838	-14%	178 884	150 359	19,0%	
	Immobilier	2 361	1 821	30%	7 599	6 203	22,5%	
<b>Mises en force</b>								
Répartition des mises en force / secteurs & par types		<b>Total</b>	<b>53 074</b>	<b>55 694</b>	<b>-5%</b>	<b>204 625</b>	<b>180 789</b>	<b>13%</b>
4-1 Agriculture	Mobilier	7 920	8 235	-3,8%	26 479	27 651	-4,2%	
	Immobilier	0	0		0	0		
4-2 Industrie	Mobilier	6 370	7 028	-9,4%	24 989	25 928	-3,6%	
	Immobilier	0	0		200	253	-20,9%	
4-3 Bâtiment, Travaux publics	Mobilier	4 782	2 882	65,9%	13 331	9 233	44,4%	
	Immobilier	0	0		0	0		
4-4 Tourisme	Mobilier	1 158	785	47,6%	3 974	3 571	11,3%	
	Immobilier	0	0		176	0		
4-5 Services et commerce	Mobilier	32 170	36 764	-12,5%	129 025	107 185	20,4%	
	Immobilier	674	0		6 451	6 968	-7,4%	
Total des engagements en cours					494 111	510 230	-3,2%	
Total des engagements classés					59 495	59 669	-0,3%	
Trésorerie Nette					12 294	3 223	281,4%	
Structure des Ressources					366 081	407 362	-10,1%	
Emprunts obligataires					21%	29%	-26,2%	
Emprunts bancaires					66%	57%	16,6%	
Emprunts étrangers					11%	13%	-15,0%	
Certificat de dépôt					1%	1%	9,27%	
Capitaux propres **					55 447	51 919	6,80%	
Revenus bruts de Leasing (1)		69 393	70 370	-1,4%	272 415	241 977	12,58%	
Revenus nets de leasing		15 631	15 949	-2,0%	60 700	57 807	5,00%	
Produits nets de leasing		7 489	6 920	8,2%	27 548	20 121	36,9%	
Total charges d'exploitat° hors provisions		3 736	2 727	37%	13 406	11 288	18,8%	

\* Données financières définitives et auditées

\*\* Total des capitaux propres sans tenir compte du résultat de la période

(1) Après le changement comptable intervenu en 2008, cette rubrique n'apparaît plus sur les états financiers

et a été reconstituée pour les besoins de cette communication

Approbations : Contrats de leasing approuvés

Mises en force: Contrats dont la facturation est entrée en vigueur

Engagements classés : comprennent l'ensemble des engagements classés de leasing et de factoring

Revenus bruts de leasing & Factoring : loyers de leasing (+) Autres produits d'exploitation (+) Commissions de factoring (+) Interêts de financement

Revenus nets de leasing & factoring : Revenus bruts de leasing & factoring (-) Amortissements financiers

Commissions factoring : commissions / factures achetées

Commissions de financement : produits/financements des factures achetées

Produits nets de leasing & factoring : Revenus nets de leasing et du factoring (-) charges financières

Charges d'exploitation hors provisions : charges de personnel (+) dotations aux amortissements (+) autres charges d'exploitation

## Les faits marquants

L'activité de la société s'est caractérisée essentiellement par :

- \* Une hausse des approbations cumulées de 16 % par rapport à la même période 2020
- \* Une hausse des mises en force cumulées de 13 % par rapport à la même période 2020
- \* L'augmentation des Produits Nets de Leasing de 36,9 % par rapport à la même période 2020
- \* Les Capitaux propres ont enregistré une augmentation de 6,8 % compte non tenu du résultat de la période
- \* Le volume des engagements classés s'est maintenu au même niveau que celui de l'année 2020, voire même légèrement amélioré »

## PERSPECTIVES D'AVENIR

La politique de croissance d'Attijari Leasing pour les années à venir sera basée sur le développement de la société à un rythme soutenu avec une meilleure maîtrise du risque qui tient compte notamment de la conjoncture économique du pays en matière de nouveaux investissements ou de disponibilité des ressources de financement.

Le dernier Plan stratégique en vigueur d'Attijari Leasing 2022-2025 s'articule autour des 3 actions suivantes :

- » L'intégration systématique de la dimension Digitale à tous les niveaux, soit aussi bien sur le plan du développement commercial que les autres plans d'actions touchant les autres différents départements de la société avec une orientation client ;
- » Ajuster notre organisation commerciale pour mettre en avant les avantages concurrentiels d'Attijari Leasing : qualité de service, proximité des clients, agilité, expertise et d'un développement continue de la synergie avec le réseau commercial du groupe Attijari bank ;
- » L'intégration systématique d'une démarche de rationalisation et optimisation des moyens dans une optique d'une meilleure efficacité opérationnelle, meilleure productivité et une maîtrise des charges.

Tout en réalisant ses objectifs tels que avancés dans les états prévisionnels ci-après présentés.

Tout en réalisant ses objectifs tels que avancés dans les états prévisionnels ci-après présentés :

## COMPTE DE RÉSULTAT (EN KDT)

Exercice clôturant le 31 décembre	2022	2023	2024	2025
<b>Intérêts bruts de Leasing</b>	<b>58 860</b>	<b>62 984</b>	<b>68 563</b>	<b>75 299</b>
Croissance en %	4,1%	7,0%	8,9%	9,8%
Taux de marge bruts Leasing	21,3%	21,4%	21,7%	22,2%
Autres produits d'exploitation	2 616	2 746	2 884	3 028
Croissance en %	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%
Charges financières nettes	34 538	36 757	40 662	44 569
Croissance en %	3,5%	6,4%	10,6%	9,6%
En % du CA	58,7%	58,4%	59,3%	59,2%
Produits des placements	863	906	952	999
Commissions encourus	647	680	714	749
<b>Revenus nets de Leasing</b>	<b>27 154</b>	<b>29 199</b>	<b>31 023</b>	<b>34 007</b>
Croissance en %	4,9%	7,5%	6,2%	9,6%
Taux de marge nette Leasing	46,1%	46,4%	45,2%	45,2%
Commissions de factoring	373	410	451	496
Intérêts de financement	1 544	1 698	1 868	2 055
<b>Revenus nets de Factoring</b>	<b>1 917</b>	<b>2 108</b>	<b>2 319</b>	<b>2 551</b>
Croissance en %	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%
<b>Total Revenus</b>	<b>29 070</b>	<b>31 308</b>	<b>33 342</b>	<b>36 558</b>
Croissance en %	5,2%	7,7%	6,5%	9,6%
Charges de personnel	10 003	10 853	11 776	12 777
Dot. Amt. & Prov. Immo. Incorpo. & Corpo.	655	578	491	491
Autres charges d'exploitation	3 175	3 463	3 795	4 169
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>13 833</b>	<b>14 895</b>	<b>16 062</b>	<b>17 437</b>
Croissance en %	3,1%	7,7%	7,8%	8,6%
<b>REX avant provisions</b>	<b>15 237</b>	<b>16 413</b>	<b>17 280</b>	<b>19 121</b>
Taux de marge Leasing	56,1%	56,2%	55,7%	56,2%
Dotations aux provisions sur Créances Leasing nettes	4 250	4 452	4 806	5 261
Dotations aux provisions pour R&C	0	0	0	0
Dotations aux provisions collectives	150	150	150	150
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>10 337</b>	<b>11 311</b>	<b>11 824</b>	<b>13 210</b>
En % du CA	35,6%	36,1%	35,5%	36,1%
Produits non courants	0	0	0	0
Charges non courantes	0	0	0	0
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>10 337</b>	<b>11 311</b>	<b>11 824</b>	<b>13 210</b>
Impôts sur les résultats	3 093	3 434	3 613	4 099
Taux d'impôts apparent	29,9%	30,4%	30,6%	31,0%
Contribution conjoncturelle	0	0	0	0
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>7 244</b>	<b>7 877</b>	<b>8 211</b>	<b>9 112</b>
En % du CA	24,9%	25,2%	24,6%	24,9%
Croissance en %	2,6%	8,7%	4,2%	11,0%

# ÉVOLUTION DE L'ACTION

---



## EVOLUTION DE L'ACTION D'ATTIJARI LEASING EN 2021

Durant l'année 2021, le cours de clôture le plus élevé du titre Attijari Leasing a été affiché le 29/012/2021 à 12.720 DT alors que le cours de clôture le plus bas a été affiché le 09/03/2021 à 8.760 DT.

Un contrat de liquidité a été effectué et mis en œuvre en juillet 2021 par le principal actionnaire la Banque Attijari de Tunisie en vue de favoriser la liquidité des titres et la régularité de leur cotation.

Que ce contrat de liquidité porte sur un montant global de 450 000 DT en espèces et 45 000 titres Attijari Leasing.

## EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION 2021



# AFFECTATION DES RÉSULTATS



## AFFECTATION DES RÉSULTATS

Conformément à l'article 44 des statuts de la société, le résultat comptable net est dégagé conformément à la législation comptable en vigueur.

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction :

- 1/ De 5% du bénéfice déterminé par la loi au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.
- 2/ D'une réserve prescrite par des textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.
- 3/ Les réserves statutaires.

Sur ce bénéfice distribuable pourra être prélevé :

- 1/ La somme nécessaire pour servir aux actions un premier dividende de 6% sur le capital libéré et non amorti, sans que les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes, si les bénéfices d'une année n'en permettent pas le paiement.
- 2/ Sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale Ordinaire aura le droit, sur proposition du Conseil d'Administration, de prélever toutes sommes qu'elle juge convenables, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserve généraux ou spéciaux, dont elle règle l'affectation ou l'emploi, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant.
- 3/ Le surplus pourra être servi aux actionnaires à titre de superdividende.

La mise en paiement doit avoir lieu dans un délai maximal de 3 mois à partir de sa décision de l'assemblée générale. Ceux non réclamés dans le délai de cinq ans de la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire, qui ayant approuvé sa distribution, seront prescrits.

# GESTION DES RESSOURCES HUMAINES



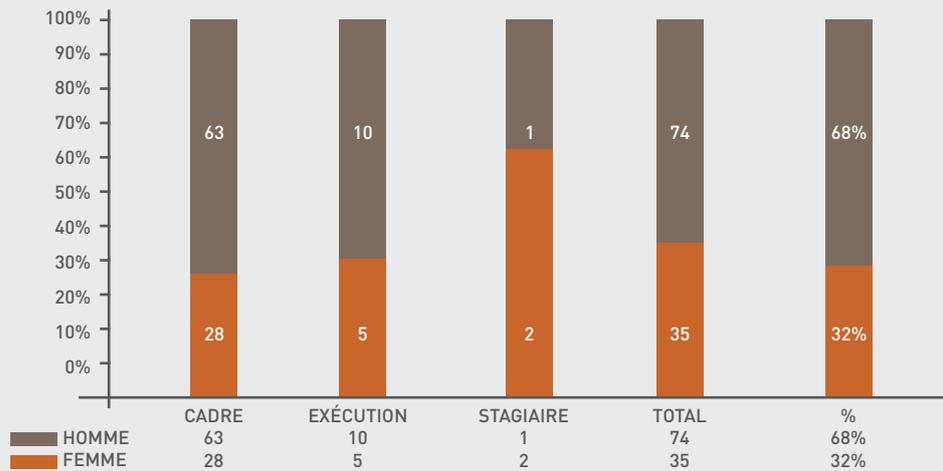
## GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### Evolution des effectifs

L'effectif du personnel s'est établi au 31/12/2021 à 109 personnes contre 108 personnes en 2020.

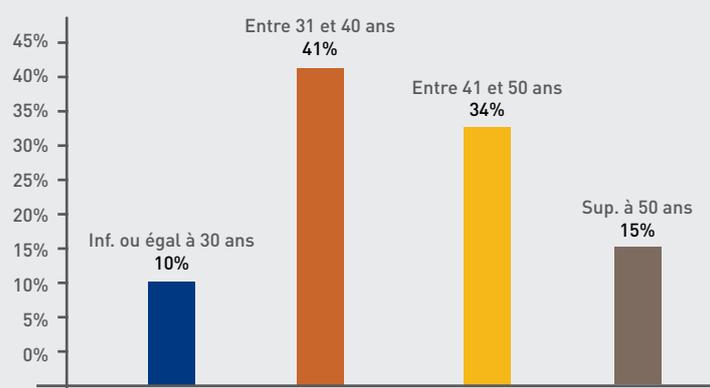
La répartition des effectifs à fin 2021 entre cadre et non cadres, femmes et hommes est présentée dans le graphique ci-après :

### RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR CATEGORIE ET PAR SEXE



Ainsi, la société est constituée de 79% de cadres à fin 2021 sachant que 26% de son personnel est constitué de femmes.

## RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR TRANCHE D'ÂGE



Tranche d'âge	Nombre	%
Inf. ou égal à 30 ans	11	10%
Entre 31 et 40 ans	45	41%
Entre 41 et 50 ans	37	34%
Sup. à 50 ans	16	15%
<b>TOTAL</b>	<b>109</b>	<b>100%</b>

La société est constituée de 10% de personnes dont l'âge est inférieur à 30 ans et 41% entre 31 et 40 ans, soit au total 51% ayant un âge inférieur à 40 ans.

## FORMATION

Toujours décidée par sa réussite et sa prospérité, cela dépend du développement professionnel de ses collaborateurs, Attijari Leasing s'est dévoué à identifier et à développer les compétences de l'ensemble de ses équipes, à travers la mise en place d'un plan de formation déclinant les orientations et les objectifs de l'établissement.

La formation active du personnel constitue un axe névralgique pour répondre au mieux aux besoins de ses clients qui sont devenus de plus en plus exigeants et en phase avec les nouvelles technologies du digital et de la correspondance à distance en général.

La formation permet à ses salariés non seulement de monter en compétence mais de souder les équipes et de les associer à la performance globale de la société.

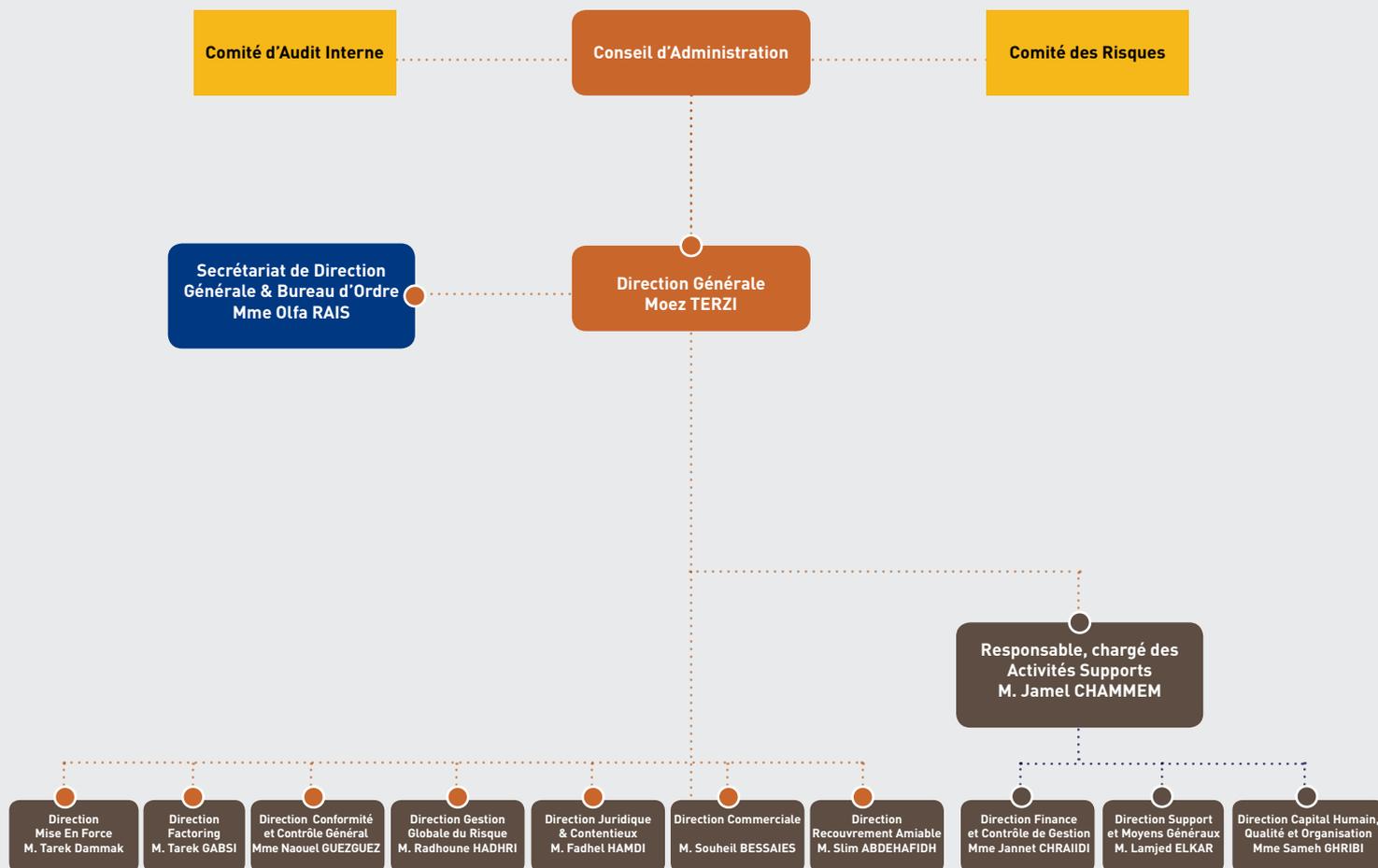
Plusieurs thèmes ont été identifiés, proposés et réalisés dans ce cadre.

La société continue à faire participer son personnel aux actions de formation à chaque fois que le besoin se fait sentir ou les thèmes proposés par les cabinets de formation répondent aux attentes de la société en matière de leasing surtout pour les aspects gestion des risques, fiscalité, audit, analyse financière, communication, coaching etc...

Durant l'année 2021, 56 collaborateurs ont bénéficié d'au moins une formation. 19 actions ont été mises en place dans ce sens, touchant diverses thématiques.

Toutes les actions de formation réalisées ont fait l'objet d'une évaluation à chaud et d'une évaluation à froid pour vérifier leur pertinence et le degré d'atteinte des objectifs tracés.

## ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ (ORGANIGRAMME)



# CONTRÔLE INTERNE & GESTION GLOBALE DES RISQUES



RISK  
MANAGEMENT

# SYSTEME DE CONTRÔLE INTERNE

## Description Générale

### Le Contrôle Interne

- » Attijari Leasing a poursuivi en L'année 2021 le renforcement du dispositif de contrôle interne déjà mis en place depuis des années et permettant une couverture de l'ensemble des structures de l'établissement et un accompagnement de son développement, tout en maîtrisant les risques.
- » Le dispositif de contrôle a, d'abord, permis l'amélioration de la couverture des métiers en déployant le système de surveillance permanente dans les Process métier, à savoir commercial, recouvrement et au niveau du process Vente de matériel récupéré.

### La conformité réglementaire

Le dispositif de conformité a été renforcé sur plusieurs axes :

- » La lutte anti-blanchiment d'argent et financement du terrorisme qui s'est enrichi par :
  - Amélioration de l'efficacité opérationnelle au quotidien du dispositif à travers l'évaluation périodique par le biais des alertes et des indicateurs.
  - La mise en place d'une auto-évaluation des mesures prises pour identifier, comprendre les risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme auxquels Attijari Leasing est exposée, en tenant compte des facteurs de risques tels que le profil des clients, les pays ou les zones géographiques, les produits, les services, les transactions ou les canaux de distribution.
  - Elaboration de la cartographie des risques LAB-FT avec un plan d'action approprié.
    - \* La mise en application d'un plan d'action lors de l'évaluation des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.
    - \* Finaliser la mise en place d'un système de mesure de risque LAB/FT «REIS» et son intégration au niveau du Système d'information.

Par ailleurs, Attijari Leasing considère que la formation est le pilier indispensable et garant de l'efficacité de son dispositif LAB/FT.

Les actions de formation et de sensibilisation ont été consolidées à tout le personnel et à distance via :

- La plateforme e-learning.
- La Planification d'un programme de formation concernant le code de déontologie pour les nouveaux recrues d'Attijari Leasing.
- Assister toutes les Directions ainsi que les agences en matière de lutte contre les activités illicites.
- Accompagnement et assistance des utilisateurs du module REIS

D'autres actions de formations ciblées ont été effectuées pour se conformer aux exigences réglementaires notamment la circulaire BCT 2017-08 du 19 septembre 2017 relative au renforcement des règles de contrôle interne en matière de gestion du risque LAB-FT (Lutte Anti-blanchiment et contre le Financement du Terrorisme) et la directive CTAF N° 2018-10 portant identification du bénéficiaire effectif.

## **Le Contrôle Périodique**

L'Audit Général, en charge du Contrôle Périodique, constitue la 3<sup>ème</sup> ligne de défense, et s'assure à travers ses interventions périodiques, notamment du fonctionnement des autres lignes de défense, et apporte des recommandations pour leur amélioration dans le cadre de ses travaux.

Le rôle de l'Audit Général consiste principalement à :

- S'assurer du bon fonctionnement des dispositifs de gouvernance, de contrôle permanent et de gestion globale des risques, et fournir son évaluation du caractère adéquat et de l'efficacité des processus mis en place pour contrôler ses activités et gérer ses risques en faisant des propositions pour améliorer leur efficacité.
- Réaliser des contrôles périodiques sur la conformité des opérations et s'assurer que les risques encourus par chaque entité audité sont identifiés et gérés d'une manière appropriée, et faire état des problèmes significatifs liés aux processus de contrôle et d'organisation des activités d'Attijari Leasing et de ses Agences.
- Cette entité exerce la responsabilité du Contrôle Périodique pour l'ensemble des entités. Ses responsabilités, ses pouvoirs et son positionnement sont définis dans la Charte d'Audit qui lui confère l'indépendance nécessaire à l'exercice de ses responsabilités. Les résultats des travaux de l'Audit Général sont communiqués à la Direction Générale et au Comité d'Audit Interne.

## **Les Missions permanentes**

- Contrôle et Vérification de l'identité des fournisseurs d'exploitation.
- Mise à jour des listes provenant de la CNLT.
- Vérification et contrôle des blacks List de la BCT.
- Mise à jour des listes relative à des Personnes ayant fait l'objet de confiscation ou gel de leurs avoirs selon les correspondances de la BCT.
- Mise à jour des listes relative à des Personnes nécessitant une vigilance particulière (liste des demandes d'informations BCT et/ou CTAF).
- Traitement des alertes des transactions suspectes.

## Les Principaux Risques auxquels la société est exposée

En tant qu'établissement financier, Attijari Leasing est confrontée aux risques suivants :

### a- Le risque de taux

Selon les dispositions de l'article 35 de la circulaire de la Banque centrale 2006-19 en date du 28/11/2006, le risque global de taux est défini comme le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêts, mesuré sur l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan.

Pour Attijari Leasing, ces risques de taux global se manifestent principalement dans les cas suivants :

- L'augmentation du taux de refinancement sur le marché en défaveur de la société dont la structure des taux est fixe, c'est un risque couru ;
- Pour tous le secteur de leasing ; ce risque sera atténué par le recours à des refinancements à taux fixe (emprunts obligataires et/ ou bancaires) ;
- La diminution de la marge est due à la concurrence et au nombre élevé des sociétés de leasing opérant sur le marché.

Pour faire face à ces risques, Attijari Leasing a cherché :

En premier lieu à diversifier ses ressources de financement auprès des banques de la place ou auprès du marché financier tant à taux fixes et variables que court et moyen terme.

La généralisation des financements à taux variables indexés sur le TMM pour les différents paliers.

Ceci est mis en place pour les contrats « small ticket » < 80 mDT, ainsi que les contrats immobiliers, en attendant qu'il se soit généralisé pour tous les autres types de financements et ce, afin de faire face à la hausse du TMM est la diminution de la marge de profit .

### b- Le risque de liquidité

L'article 38 de la circulaire 2006-19 le définit comme étant le risque pour l'établissement de crédit de ne pas pouvoir s'acquitter, dans les conditions normales, de leurs engagements à leur échéance.

Pour faire face à ce risque et afin d'assurer convenablement le suivi des engagement de Attijari Leasing envers ses fournisseurs de matériels de leasing et pouvoir assurer en conséquence les engagements de financement envers sa clientèle, un comité de trésorerie hebdomadaire est tenu pour le suivi des engagements de la société, d'assurer à temps la gestion des ressources nécessaires au financement afin d'éviter tout risque de taux ou de liquidité et d'honorer dans les délais ses engagements.

Ces deux premiers risques de taux et de liquidité sont suivis au niveau du comité ALM de la société dont la composition et les attributions sont décrites ci-dessus.

### c- Le risque de contrepartie (ou de crédit) et notation interne

Ce risque résulte de la défaillance des clients à la suite d'une évolution défavorable de la conjoncture économique.

Pour se prémunir contre ce risque, Attijari Leasing a renforcé ses structures depuis fin 2008 par la mise en place d'un département de gestion des risques.

Ce département est chargé de l'analyse des risques, de s'assurer de l'adéquation des demandes de financement par rapport aux besoins des clients, à leur capacité de remboursement et compte tenu de l'environnement économique dans lequel opère le client.

Attijari Leasing ne traite qu'avec les contreparties, personnes physiques ou morales, bénéficiant d'une bonne réputation, et exerçant des activités licites et jugées honorables. Les équipes commerciales sont responsables pour recueillir les informations pertinentes sur la clientèle, en excluant la clientèle qui serait répertoriée dans les bases négatives (interdits de comptes/ chéquiers, contentieux, terrorisme, lutte anti-blanchissement...).

Si une contrepartie n'honore pas sa signature auprès d'Attijari Leasing ou du système bancaire, elle ne peut plus prétendre à de nouvelles attributions de crédit auprès d'Attijari Leasing sauf en cas de leur régularisation rapide.

Si un règlement amiable se traduit par un abandon de créances en principal ou en intérêt, après accord par l'instance habilitée formellement, la contrepartie (Groupe ou individuelle) ne peut plus prétendre à des concours auprès de Attijari Leasing, sauf décision contraire et formelle du Comité habilité.

Les directions commerciales doivent également s'assurer de la bonne origine et du caractère licite des ressources de la clientèle.

Les garanties et sûretés sont exigées en tant qu'atténuateur du risque de contrepartie. Elles sont prises en compte pour leur valeur économique et font l'objet d'actualisation périodique.

Le processus d'octroi des prêts est basé sur des limites de financements par opération et du niveau d'engagement au niveau d'Attijari Leasing (révisables périodiquement).

Déploiement de l'outil de notation interne de contrepartie « ANADEFI » à l'instar de la maison mère. Cette notation permettra à Attijari Leasing d'être en conformité avec les exigences réglementaires et servira pour l'application des normes IFRS 9 dans l'établissement des bilans consolidés du groupe Attijari bank .

## d- Le risque opérationnel

L'article 45 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2006-19 du 28/11/2006 définit le risque opérationnel comme étant le risque de pertes résultant de défaillance attribuables à la conception, l'organisation et à la mise en œuvre des procédures, aux erreurs humaines ou techniques ainsi qu'aux événements extérieurs.

Le dispositif de maîtrise du risque opérationnel s'appuie sur 3 éléments majeurs :

- La cartographie des risques opérationnels avérés et potentiels.
- Le recensement des incidents avérés.
- Les indicateurs de suivi des risques opérationnels.

L'activité gestion globale des risques d'Attijari Leasing a été consolidée par le lancement du projet de suivi des risques opérationnels au cours de l'année 2019. En effet, ce projet nous a permis d'établir une cartographie des différents risques opérationnels de la société et de mettre en place un outil de suivi permettant la remontée des incidents et leurs traitements selon les approches et les standards du groupe Attijari bank.

Le projet a été axé sur :

- **L'Identification des Risques affectés aux activités**
- **L'Evaluation du Risque Brut**
- **L'Appréciation des Contrôles mis en place**
- **L'Evaluation du Risque Résiduel**

Le suivi ainsi que les plans d'actions résultant de ce projet et destinés à contenir les risques identifiés et répertoriés sont encours de mise en place.

# LES PARTIES LIÉES



CONNECTION  
ANALYSIS  
DATA  
SEARCHING  
VERIFICATION  
CODING  
SENDING

## INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

### Identification des parties liées

Les parties liées à la société Attijari Leasing sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci, une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec Attijari Leasing. Ainsi Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- **Attijari bank** (Société Mère) ;
- **Attijari Sicar** (Société du groupe Attijari bank, ayant des dirigeants communs et dans laquelle elle détient une participation) ;
- **Attijari Finances Tunisie** (Société du groupe Attijari bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Intermédiation** (Société du groupe Attijari bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Immobilière** (Société du groupe Attijari bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Gestion** (Société du groupe Attijari bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Recouvrement** (Société du groupe Attijari bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Obligataire Sicav** (Société du groupe Attijari bank) ;
- **Attijari FCPR Dynamique** (Société du groupe Attijari bank) ;
- **Compagne Nouvelle Assurance** (Société du groupe Attijari bank) ;
- **Société des viandes et d'élevage SOVIE** (ayant des dirigeants communs).

Le détail des opérations est porté au niveau des notes aux états financiers de la société.

# RAPPORT FINANCIER



# RÉFÉRENTIEL ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

## Référentiel comptable

Les états financiers de la société « **Attijari Leasing** », arrêtés au 31 Décembre 2021, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société « **Attijari Leasing** », et les normes comptables tunisiennes, n'est à souligner.

## Bases de mesure et principes comptables pertinents

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers, peuvent être résumés comme suit :

### Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure, celui du coût historique.

### Unité monétaire

Les états financiers de la société « **Attijari Leasing** » sont libellés en Dinar Tunisien.

## Sommaire des principales méthodes comptables

### Comptabilisation des créances issues d'opérations de Leasing

Les contrats de Leasing portent sur des biens mobiles (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail, varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location, sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de Leasing transfèrent au preneur, la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en Leasing, figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non-recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008. L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location à l'exclusion du loyer conditionnel, du coût des services et des taxes à payer par le bailleur ou à rembourser au bailleur, ainsi que :

- (a) du côté du preneur, tous les montants garantis par lui ou par une personne qui lui est liée ; ou
- (b) du côté du bailleur, toute valeur résiduelle dont le paiement lui est garanti par :
  - (i) le preneur
  - (ii) une personne liée au preneur ; ou
  - (iii) un tiers indépendant ayant la capacité financière d'assumer les obligations de garantie.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non-garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique d'Attijari Leasing :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La société Attijari Leasing vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

### Provisions sur créances issues d'opérations de Leasing

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de Leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

### Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de Leasing

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

**A- Actifs courants** : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

**B1- Actifs nécessitant un suivi particulier** : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

**B2- Actifs incertains** : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du « cash-flow » compromettant le remboursement des dettes dans les Délais ;
- l'existence de retards de paiements des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

**B3- Actifs préoccupants** : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiements en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

**B4- Actifs compromis** : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiements en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société, correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

<b>B2- Actifs incertains</b>	<b>20%</b>
<b>B3- Actifs préoccupants</b>	<b>50%</b>
<b>B4- Actifs compromis</b>	<b>100%</b>

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en Leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les dépôts de garanties ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI, l'AFT.

La valeur du matériel donnée en Leasing, est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- **Matériel standard** : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures ;
- **Matériel spécifique** : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge, autre que les bateaux pour lesquels une décote de 10% est appliquée par année d'âge ;
- **Immeubles** : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge.

Les valeurs ainsi déterminées peuvent subir des ajustements, s'il s'avère qu'elles dépassent les valeurs de réalisation estimées.

### Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante :  $A=N-M+1$  tel que :

- A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- N : Année d'arrêté des états financiers ;
- M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

### Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de Leasing

En application de la nouvelle circulaire n°2022-02 du 04 mars 2022, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général, dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique « Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées » en tant que composante du coût du risque encouru par « Attijari Leasing ».

### Modification comptable

La société a décidé de changer la politique de comptabilisation des intérêts de retard sur les clients de Leasing. L'ancienne méthode où les intérêts de retard consistaient à comptabiliser ces intérêts en produits au moment de leur encaissement effectif.

Désormais, Les intérêts de retard sont constatés au cours de la période concernée conformément aux règles prévues par les paragraphes 31 & 32 de la norme comptable NCT 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires.

Conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 11 relative aux modifications comptables, le changement de la méthode de comptabilisation des intérêts de retard a été traité en tant que changement de méthode comptable [d'une manière rétrospective].

Ainsi, l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2021 pour un montant de 1 890 629 DT et les données comparatives de l'exercice 2020 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparabilité comme suit :

Rubrique	31/12/2020 Publié	Retraitement	31/12/2020 Proforma
<b>1/ Rubriques du Bilan</b>			
Créances sur la clientèle de Leasing	457 430 886	3 048 916	460 479 801
Autres passifs	4 667 140	1 158 620	5 825 760
Modifications comptables	0	1 102 980	1 102 980
<b>2/ Rubriques de l'état de résultat</b>			
Revenus de Leasing	53 422 419	1 269 864	54 692 283
Impôt sur les bénéfices	(803 306)	(482 548)	(1 285 854)

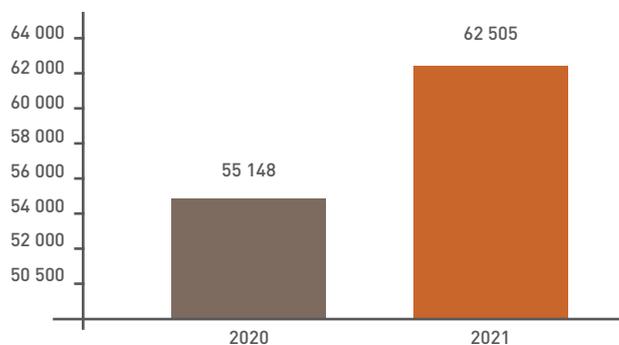
## EVOLUTION DES RESULTATS ET DES CAPITAUX PROPRES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 présentent un total bilan de 497.009 MDT contre 531.837 MDT en 2020 (publié); une diminution de 6,5%.

Le résultat net d'Attijari Leasing pour l'exercice 2021 (7.058 MD) a augmenté de 119% par rapport à 2020 publié (3.228 MD), hausse expliquée principalement tant par une amélioration de la marge (et l'augmentation du niveau des mises en forces 2021 vs 2020) que par la baisse des charges financières (induite tant par une baisse du volume de l'endettement de 10,5% en 2021 vs 2020 que le coût de ressource lui-même).

### Variation des capitaux propres

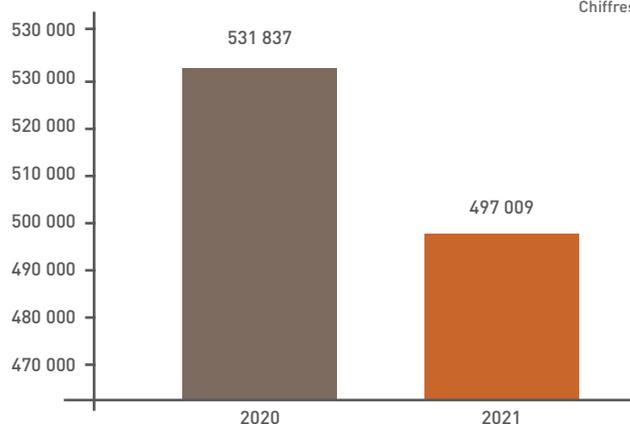
Chiffres en millions de dinars



Hausse des capitaux propres de 13,34 %

### Evolution du total bilan

Chiffres en millions de dinars



Diminution du total bilan de 6,55%

Le volume des capitaux propres de la société s'est établi à 62.505 MDT au 31 12 2021 contre 55.147 MDT à fin 2020 (publié), soit une hausse de 7.35 MDT, c'est une évolution de 9,6% environ vs 2020 (proforma).

Le total bilan de la société s'est établi à 497.009 MDT au 31 12 2021 contre 531.837 MDT à fin 2020 (publié), soit une diminution de 34.828 MDT ou contre 534.887MD (proforma), soit une baisse de 37.877MD ou de -7,1%.

## TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISÉES

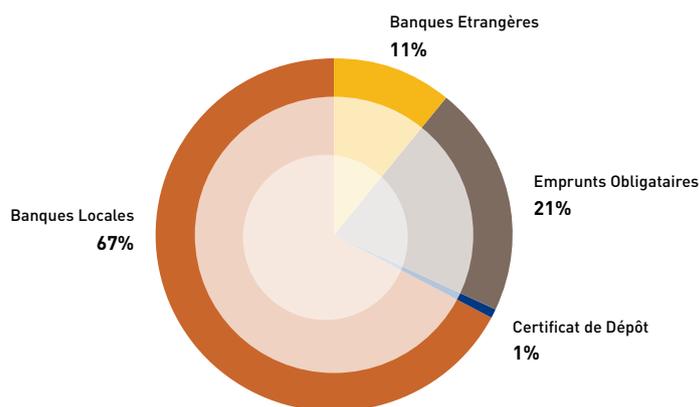
ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021  
(Montants exprimés en Dinars)

Désignation	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Réserve spéciale de réinvestissement	Fond Social	Effet des modifications comptables	Résultats Reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Capitaux propres au 31/12/2020 Publié</b>	<b>27 500 000</b>	<b>2 750 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>15 500 000</b>	<b>69 029</b>	<b>0</b>	<b>4 100 197</b>	<b>3 228 640</b>	<b>55 147 866</b>
Modifications Comptables						1 102 980		787 649	1 890 629
<b>Capitaux propres au 31/12/2020 Proforma</b>	<b>27 500 000</b>	<b>2 750 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>15 500 000</b>	<b>69 029</b>	<b>1 102 980</b>	<b>4 100 197</b>	<b>4 015 956</b>	<b>57 038 495</b>
Effet Modifications Comptables						787 649		(787 649)	0
Affectation approuvée par l'AGO du 29/04/2021				2 500 000	250 000		478 640	(3 228 640)	0
Dividendes versés sur le bénéfice de 2020					(216 790)		(1 375 000)		(1 375 000)
Prélèvement sur fonds social									(216 790)
<b>Résultat au 31 décembre 2021</b>								<b>7 058 863</b>	<b>7 058 863</b>
<b>Capitaux propres au 31/12/2021</b>	<b>27 500 000</b>	<b>2 750 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>18 000 000</b>	<b>102 238</b>	<b>1 890 629</b>	<b>3 203 837</b>	<b>7 058 863</b>	<b>62 505 568</b>

## EVOLUTION DES RESSOURCES

L'encours des ressources de la société s'est établi à 366.081 MDT à fin décembre 2021 contre 407.362 MDT à fin 2020 (publié), enregistrant ainsi une diminution de 41.281 MDT équivalent à une baisse de 10,1% par rapport à 2020.

Sa répartition par catégorie se présente à fin 2021 comme suit :



## CREANCES SUR LA CLIENTELE

L'encours des crédits nets à la clientèle a été porté à 437.062 MDT au terme de 2021, enregistrant une diminution de 4,5% par rapport à 2020 (publié) soit 457.430 MDT.

et une diminution de 5,08% par rapport à 2020 (proforma) soit 460.480 MDT, s'expliquant principalement par les séquelles économiques de la pandémie covid-19.

## PORTEFEUILLE TITRES

Le portefeuille de participation de la société s'est établi à 19.456 MDT à fin 2021 contre 16.145 MDT en 2020, suite au réinvestissement exonéré de 2.5 MD auprès de la société Attijari Sicar.

## IMMOBILISATIONS

Les immobilisations nettes propres à la société ont enregistré une hausse de 14,7% pour s'établir à 4.790 MDT à fin 2021 contre 4.176 MDT à fin 2020.

Cette hausse s'explique par des divers acquisitions, principalement un terrain dédié pour les véhicules récupérer

Le tableau suivant résume les mouvements des immobilisations et des amortissements réalisés en 2021 :

Désignation	Valeurs brutes					Amortissements & provisions					Valeur comptable nette
	Taux d'Amortissement	Début de Période	Acquisitions	Cessions/ Reclassement	Fin de Période	Début de Période	Dotations de La période	Reprise/ Cessions	Fin de Période	Provisions	
Logiciels	33,30%	728 990	84 798		813 788	399 165	158 944	-	558 109	-	255 679
Logiciels en cours	-	19 883	20 000		39 883		-	-	-	-	39 883
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>		<b>748 873</b>	<b>104 798</b>	<b>0</b>	<b>853 670</b>	<b>399 165</b>	<b>158 944</b>	<b>0</b>	<b>558 109</b>	<b>0</b>	<b>295 561</b>
Terrain	-	949 160	646 832	-	1 595 992	0	0	0	0	0	1 595 992
Construction	5,00%	4 373 276	0	-	4 373 276	2 503 473	210 282	0	2 713 755	0	1 659 521
Matériel de transport	20,00%	569 763	0	-133 279	436 484	475 347	31 759	-133 279	373 828	0	62 656
Installations générales	10,00%	1 093 460	118 983	0	1 212 443	693 588	84 843	0	778 431	0	434 012
Mobilier de bureau	20,00%	242 898	8 224	-39 086	212 036	203 315	15 902	-37 758	181 460	0	30 576
Matériel informatique	33,30%	385 101	14 072	0	399 173	317 019	37 788	0	354 807	0	44 366
Matériel de transport à statut juridique particulier	20,00%	130 482	408 762	-94 501	444 742	130 481	47 436	-94 502	83 416	0	361 326
Immobilisations hors exploitation		555 509	0	-	555 509	0	0	0	0	300 000	255 509
Immobilisations corporelles en cours		50 855	0	-	50 855	0	0	0	0	0	50 855
<b>Total des immobilisations corporelles</b>		<b>8 350 502</b>	<b>1 196 874</b>	<b>-266 866</b>	<b>9 280 509</b>	<b>4 323 224</b>	<b>428 011</b>	<b>-265 538</b>	<b>4 485 696</b>	<b>300 000</b>	<b>4 494 813</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>9 099 375</b>	<b>1 301 671</b>	<b>-266 866</b>	<b>10 134 180</b>	<b>4 722 389</b>	<b>586 955</b>	<b>-265 538</b>	<b>5 043 806</b>	<b>300 000</b>	<b>4 790 374</b>

## RESULTAT D'EXPLOITATION

Les produits nets **PNL** ont enregistré une hausse significative de 37,27% pour s'établir à 27.620 MDT à fin 2021 contre 20.121 MDT en 2020 (publié) et une hausse de 29,11% par rapport à 2020 (proforma) soit 21.391 MDT.

Le résultat brut d'exploitation **RBE** avant provisions s'est élevé à 14.207 MDT au 31 décembre 2021 contre 8.833 MDT au 31 décembre 2020 (publié), 10.103 MDT au 31 décembre 2020 (proforma).

Le résultat net de l'exercice **RN** s'est établi à 7.058 MDT.

## BILAN

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

(UNITÉ : en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2021	31/12/2020 Proforma	31/12/2020 Publié
<b>ACTIFS</b>				
Caisses et avoirs auprès des banques	4	12 295 062	3 368 496	3 368 496
Créances sur la clientèle de Leasing	5	437 062 495	460 480 134	457 430 886
Acheteurs factorés	6	11 404 177	12 530 905	12 530 905
Portefeuille de placement	7	7 459 291	32 567 678	32 567 678
Portefeuille d'investissement	8	19 456 957	16 145 678	16 145 678
Valeurs immobilisées	9	4 790 373	4 176 985	4 176 985
Autres actifs	10	4 541 427	5 617 227	<b>5 617 227</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>497 009 782</b>	<b>534 887 104</b>	<b>531 837 855</b>
<b>PASSIFS</b>				
Concours bancaires	11	569	144 622	144 622
Dettes envers la clientèle	12	8 900 183	8 575 130	8 575 130
Comptes courants des adhérents	6	2 196 184	2 124 284	2 124 284
Emprunts et dettes rattachées	13	371 964 961	415 665 299	415 665 299
Fournisseurs et comptes rattachés	14	42 435 697	45 513 514	45 513 514
Autres passifs	15	9 006 621	5 825 760	4 667 140
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>434 504 215</b>	<b>477 848 609</b>	<b>476 689 989</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital social		27 500 000	27 500 000	27 500 000
Réserves		22 852 238	20 319 029	20 319 029
Résultats reportés		3 203 838	4 100 197	4 100 197
Modifications comptables		1 890 629	1 102 980	0
Résultat de l'exercice		7 058 863	4 016 289	3 228 640
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>16</b>	<b>62 505 568</b>	<b>57 038 495</b>	<b>55 147 866</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>497 009 782</b>	<b>534 887 104</b>	<b>531 837 855</b>

## ETAT DE RESULTAT

PÉRIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021  
(UNITÉ : en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2021	31/12/2020 Proforma	31/12/2020 Publié
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Revenus de Leasing	17	56 539 893	54 692 283	53 422 419
Revenus de Factoring	18	1 742 412	1 822 658	1 822 658
<b>TOTAL DES REVENUS</b>		<b>58 282 305</b>	<b>56 514 941</b>	<b>55 245 077</b>
Autres produits d'exploitation	19	2 490 957	2 562 400	2 562 400
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>60 773 262</b>	<b>59 077 341</b>	<b>57 807 477</b>
Charges financières nettes	20	(33 358 560)	(38 353 352)	(38 353 352)
Commissions encourues	30	(616 400)	(241 626)	(241 626)
Produits des placements	21	822 099	909 147	909 147
<b>PRODUIT NET</b>		<b>27 620 400</b>	<b>21 391 510</b>	<b>20 121 646</b>
Charges de personnel	22	(9 121 128)	(7 863 938)	(7 863 938)
Autres charges d'exploitation	23	(3 704 460)	(2 882 900)	(2 882 900)
Dotations aux amortissements	24	(586 955)	(541 294)	(541 294)
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>(13 412 544)</b>	<b>(11 288 132)</b>	<b>(11 288 132)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>		<b>14 207 857</b>	<b>10 103 378</b>	<b>8 833 514</b>
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	25	(4 350 899)	(4 770 701)	(4 770 701)
Dotations nettes aux provisions pour risques divers	26	(226 246)	(421 320)	(421 320)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>9 630 711</b>	<b>4 911 357</b>	<b>3 641 493</b>
Autres gains ordinaires	27	341 676	515 322	515 322
Autres pertes ordinaires	28	(950)	(6 746)	(6 746)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>9 971 437</b>	<b>5 419 933</b>	<b>4 150 069</b>
Impôt sur les bénéfices	29	(2 646 302)	(1 285 521)	(803 306)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<b>7 325 135</b>	<b>4 134 412</b>	<b>3 346 763</b>
Eléments extraordinaires	29	(266 271)	(118 123)	(118 123)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>7 058 863</b>	<b>4 016 289</b>	<b>3 228 640</b>
<b>Effet des modifications comptables</b>		<b>1 890 629</b>	<b>1 102 980</b>	<b>0</b>
<b>Résultat après modifications comptables</b>		<b>8 949 492</b>	<b>5 119 269</b>	<b>3 228 640</b>
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>		<b>2,567</b>	<b>1,460</b>	<b>1,174</b>

## ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

(UNITÉ : en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2021	31/12/2020
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>76 437 165</b>	<b>86 287 725</b>
Engagements de financement en faveur de la clientèle	<b>42-A-1</b>	21 111 751	17 558 775
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	<b>42-A-2</b>	51 288 397	66 043 148
Engagements de factoring	<b>42-A-1</b>	4 037 017	2 685 802
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>		<b>615 334 329</b>	<b>617 076 780</b>
Garanties reçues	<b>42-B-1</b>	40 218 671	23 435 332
Intérêts à échoir sur contrats actifs	<b>42-B-2</b>	87 344 770	90 634 497
Valeurs des biens, objet de leasing	<b>42-B-3</b>	487 770 888	503 006 951
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>		<b>35 000 000</b>	<b>27 000 000</b>
Emprunts obtenus non encore encaissés	<b>42-C-1</b>	35 000 000	27 000 000

## ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

PÉRIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021

(UNITÉ : en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2021	31/12/2020
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements reçus des clients	30	327 184 914	298 312 948
Encaissements reçus des acheteurs factorés	31	48 401 355	47 658 897
Financements des adhérents	31	(45 586 740)	(45 657 292)
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(241 444 149)	(197 077 993)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	33	(11 625 032)	(10 208 085)
Intérêts payés	34	(35 524 256)	(39 167 496)
Impôts et taxes payés	35	(13 276 001)	(12 755 015)
Autres flux de trésorerie	36	25 657 500	(26 135 092)
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</b>		<b>53 787 591</b>	<b>14 970 872</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	(1 301 671)	(445 110)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	139 103	14 880
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	39	(2 500 000)	(2 000 000)
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>		<b>(3 662 568)</b>	<b>(2 430 230)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes et autres distributions	40	(133 716)	(166 496)
Encaissements provenant des emprunts	13	207 958 762	196 190 000
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	13	(253 879 450)	(198 808 676)
Flux liés au financement à court terme	13	5 000 000	(26 000 000)
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>		<b>(41 054 404)</b>	<b>(28 785 172)</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>9 070 618</b>	<b>(16 244 530)</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en début de l'exercice</b>		<b>3 223 875</b>	<b>19 468 404</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice</b>	41	<b>12 294 493</b>	<b>3 223 874</b>

**ECC MAZARS**

Immeuble Mazars, Rue Ghar El Melh  
Les Berges du Lac - 1053 Tunis  
Tél : +216 71 96 33 80 - Fax : +216 71 96 43 80  
E-mail : mazars.tunisie@mazars.com.tn

**AMC Ernst & Young**

Société inscrite au tableau de l'OECT  
Avenue Fadhel Ben Achour  
Centre Urbain Nord, 1003 Tunis - Tunisie  
Tél : +216 31 342 111 Fax : +216 70 164 810  
tunisoffice@tn.ey.com  
ey.com/tn  
RC : 0035482W -MF : 035482 W/A/M/000

## RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2021

Messieurs les Actionnaires d'Attijari Leasing,

#### I - RAPPORT SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

##### Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 avril 2021, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société Attijari Leasing, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2021, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et l'état des engagements hors bilan pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 62 506 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 7 059 KDT.

A notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

##### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur à la note 3-3-8 aux Etats financiers décrivant le changement de méthode de la politique de comptabilisation des intérêts de retard.

En application du paragraphe 17 de la norme NCT 11, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2020 ont été retraitées en proforma pour les besoins de comparabilité.

L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs qui a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2021, s'élève à 1 891 KDT.

Son effet sur l'exercice 2021 s'est traduit par la constatation d'un produit des intérêts de retard de 1 813 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

## Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

### La prise en compte des revenus de leasing

#### » Risque identifié

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux Etats Financiers n° 17, les revenus de leasing s'élèvent au 31 décembre 2021 à 56 540 KDT et représentent la composante la plus importante des produits d'exploitation de la société (93%).

En raison de leur composition, leurs montants et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note 3.3.3 « Revenus sur créances issues d'opérations de Leasing », ainsi que le volume important des transactions réalisées, nous avons considéré que la prise en compte des revenus de leasing constitue un point clé d'audit, bien que la majeure partie de ces revenus est générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la société.

## » Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment porté à :

- Une revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la société en matière de reconnaissance des produits d'intérêts Leasing ;
- Une revue critique de la sécurité de l'environnement des systèmes d'information à l'aide de nos experts informatiques ;
- L'appréciation de la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de réservation des produits en intérêts ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 41 et en particulier que les intérêts sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie ;
- La réalisation de procédures analytiques détaillées afin de corroborer les données chiffrées avec les tendances du secteur, les taux de sortie et les impacts réglementaires éventuels ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux Etats Financiers.

## Évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

### » Risque identifié

Comme indiqué dans la note aux Etats Financiers « Principes et méthodes comptables : 3.3.2, Provisions sur créances issues d'opérations de leasing », la société procède à la classification, l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie.

La société est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements bilanciels (leasing et factoring) que sur les engagements de financement donnés à la clientèle (hors bilan). Ce risque, inhérent à l'activité de leasing, constitue une zone d'attention majeure, en raison de l'importance du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la société (88%), ainsi que celle du coût du risque associé au niveau du résultat de l'exercice qui s'élève à 4 351 KDT.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des Etats Financiers, sont présentés dans les notes aux Etats Financiers n° 3.3.2 « Provisions sur créances issues d'opérations de leasing », n° 5 « Créances sur la clientèle de leasing » n°6 « Acheteurs Factorés » et n° 25 « Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un point clé d'audit.

## » Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre société, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la société au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur ;
- Les procédures et contrôles définies par la société en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation ;
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives mis en place par la société.

En outre, nous avons vérifié, à travers un échantillon représentatif, que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

## Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la Direction.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les Etats Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 31 janvier 2022.

## Responsabilités de la Direction et des Responsables de la Gouvernance pour les États Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au système comptable des entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. ;
- Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## II. RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des Etats Financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

### Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis le 23 Mars 2022  
Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS  
Borhène CHEBBI



AMC Ernst & Young  
Noureddine HAJJI



# PROJET DES RÉOLUTIONS



## PROJET DE RÉSOLUTIONS À SOUMETTRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE D'ATTIJARI LEASING À TENIR EN DATE DU 28/04/2022

### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2021 et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers relatifs à l'exercice 2021 de Attijari Leasing, approuve lesdits états financiers arrêtés au 31/12/2021 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2021.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne ainsi, quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2021.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à .....

### DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des conventions et engagements visés par les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi qu'aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce rapport et approuve les conventions dont il fait état, préalablement autorisées par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à .....

### TRISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide :

D'affecter les résultats de l'exercice 2021 comme suit :

Montants en DT

Proposition Affectation du Résultat 2021	
<b>Résultat Net 2021</b>	<b>7 058 863</b>
Report à Nouveau	3 203 838
Modifications comptables	1 890 629
Réserves spéciales réinvestissements	2 000 000
<b><u>Bénéfice disponible</u></b>	<b><u>10 153 330</u></b>
Distribution prévue (1,2 DT dinar / action)	<u>3 300 000</u>
Dotations à un Fonds Social	<u>300 000</u>
<b><u>Report à Nouveau</u></b>	<b><u>6 553 330</u></b>

L'Assemblée générale Ordinaire décide de fixer la date de paiement des dividendes pour le **24 Mai 2022**.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à .....

### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant des jetons de présence relatifs à l'exercice 2021 à 80 mille dinars nets et donne pouvoirs au Conseil d'Administration de fixer les critères de sa répartition.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à .....

### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne au titre de l'exercice 2022 à 15 mille dinars nets.

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant de la rémunération des membres du Comité des Risques au titre de l'exercice 2022 à 15 mille dinars nets.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à .....

## SIXIEME RESOLUTION

L'AGO autorise l'émission par Attijari Leasing d'un ou de plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 80 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'un an et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à .....

## SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale renouvelle pour un nouveau mandat 2022-2024 les Administrateurs indépendants ainsi que le représentant des actionnaires minoritaires en fonction actuellement.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à .....

## HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publication.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à .....

